



**Association acadienne  
et francophone des aînées et aînés  
du Nouveau-Brunswick**



**Mémoire au sujet du prix des médicaments  
équitable pour les Néo-Brunswickois**

**Présenté à l'Hon. Madeleine Dubé**

**Ministre de la Santé**

**Nouveau-Brunswick**

**par**

**Roland Gallant, président**

**Jean-Luc Bélanger, directeur général**

**AAFANB**

**Le 30 juillet 2011**

Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de pouvoir réagir, d'apporter des commentaires et de faire des recommandations au sujet du processus de consultation sous le thème des prix des médicaments génériques qui seraient plus abordables pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

Il est bien évident que les médicaments génériques seraient moins dispendieux pour la population et pour le gouvernement, car les budgets épargnés pourraient être investis dans les programmes de santé pour améliorer les services à la population. Ce serait une formule gagnant-gagnante pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

Il faudrait que les prix des médicaments génériques soient contrôlés par le gouvernement auprès des pharmacies et des fabricants afin d'avoir les prix équitables pour les citoyens, citoyennes et le gouvernement.

Comme vous le citez dans votre rapport, jusqu'à 30 % des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick ne disposent d'aucune couverture et doivent payer eux-mêmes leurs médicaments. Il est à noter qu'un bon nombre sont des personnes âgées de 65 ans et plus.

Il faut tenir compte du fait que plusieurs médicaments ne sont pas couverts par la carte médicale, tels les médicaments Stalevo et Azilect donnés aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Souvent, des personnes âgées, à faible revenu, en subissent les conséquences.

Il serait donc temps, dans ce processus, d'évaluer les médicaments qui touchent les 65 ans et plus et qui ne sont pas encore reconnus par le plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick

Le plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick, financé par l'État, procure une assurance médicament subventionnée pour environ 105,000 résidents, dont les personnes âgées à faible revenu, les résidents des foyers de soins, les clients du ministère du Développement social et les personnes souffrant de certains problèmes de santé. Il est de moins en moins évident de supporter, à long terme, les coûts croissants des médicaments. Donc, avec un programme de médicaments génériques, les personnes et le gouvernement économiseraient entre 50 et 70 % des coûts pour pouvoir continuer d'appuyer le système de santé dans son ensemble.

Dans votre recherche pour diminuer les coûts des médicaments, vous pourriez considérer la mise en place d'un régime d'assurance médicaments (Pharmacare) afin de rendre accessibles des médicaments qu'une partie de la population ne peut se payer et contrôler l'achat des médicaments en province. En plus, vous pourriez établir un système d'achat Atlantique ou tout au moins Maritime. De cette façon, vous pourriez négocier des prix selon les normes établies en Ontario et même mieux si possible. En tant que gouvernement, vous avez le pouvoir de le faire.

De plus en plus, les citoyens et citoyennes sont couverts par nos programmes de médicaments financés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Raison de plus de développer un programme de médicaments génériques pour apporter un meilleur contrôle auprès des fabricants et des pharmacies.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec les démarches du gouvernement pour la mise en œuvre de changement au sujet des prix des médicaments de façon équitable pour tous. En outre, nous sommes d'accord pour qu'un plafond soit établi sur les prix des médicaments génériques d'après un pourcentage du prix du médicament de marque déposée équivalent. En plus, nous sommes d'accord pour qu'on exige que les fabricants de médicaments génériques déclarent les remises versées aux pharmacies ou limitent les montants de ces remises et qu'on envisage de réglementer les remises versées par les fabricants de médicaments génériques aux pharmacies.

En fin de compte, nous sommes heureux de constater que le gouvernement du Nouveau-Brunswick prend l'initiative pour contrôler les prix des médicaments génériques afin de pouvoir garder les prix équitables pour la population du Nouveau-Brunswick.

La mise en œuvre du programme d'examen des médicaments PharmaConsulte NB nous semble une bonne idée tout en continuant d'appuyer les services des pharmacies dans son ensemble.

Madame la ministre, merci de nous avoir permis de faire notre humble contribution avec ce bref mémoire au sujet des coûts des médicaments. Nous sommes bien conscients de l'importance de maintenir des programmes pour le contrôle des prix des médicaments pour les personnes qui en ont besoin.

Recevez, Madame la Ministre, nos meilleures salutations.



Roland Gallant, président

c. c. Jean-Luc Bélanger, directeur général de l'AAFANB

c. c. Sonia Roy, présidente de la SERFNB

c. c. Willie Lirette, directeur général de l'AUTANB

